



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le 16/06/2020

ID : 030-213000037-20200611-DCM202019-DE



Réf : DCM/2020/n°19/5.3/11-06/5

**SEANCE DU 11 JUIN 2020**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

L'an deux mille vingt

Le ONZE JUIN A 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle FLAMINGO, sous la présidence de Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation : 05-06-2020

Date de l'affichage : 05-06-2020

**OBJET**

**ELECTION DES DELEGUES AU  
SYNDICAT MIXTE POUR LA  
PROTECTION ET LA GESTION DE LA  
CAMARGUE GARDOISE**

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Gilles TRAULLET, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER DUFOND, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

M. AUSSANNAIRE à G. TRAULLET      C. BONATO à J. RAMS

**Secrétaire de séance :** C. GROUL

**- rapporteur : Le Maire**

Il est rappelé au Conseil que la commune d'Aigues-Mortes est membre du Syndicat Mixte pour la Protection de la Camargue Gardoise.

Ce Syndicat a pour objet :

- la promotion, l'aménagement, la protection du Site de la Camargue gardoise, et l'animation de l'opération grand site,
- la gestion des Espaces Naturels sensibles et réserves naturelles qui lui sont confiés par convention.
- l'animation, la concertation, les études et expertises scientifiques relatives à l'eau, au milieu naturel et à l'environnement,
- les études, travaux, aménagements et prestations d'entretien nécessaires à la gestion de l'eau, des milieux naturels et des paysages remarquables,
- la mise en valeur des activités économiques traditionnelles et culturelles (pêche, chasse, sagne, élevage, bovine...) ou nouvelles et compatibles avec la vocation du site (éco-tourisme),
- les conseils de gestion, d'entretien et de préservation
- l'ouverture au public, notamment par l'accueil, l'information, la formation et l'éducation à l'environnement.

Conformément à l'article 7.1 des statuts du Syndicat, ce dernier est administré par un comité syndical comprenant un délégué communal par commune. Chaque collectivité désigne donc son délégué titulaire et son suppléant, élu au scrutin majoritaire.

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

**Le conseil municipal** ayant à l'unanimité approuvé le fait de procéder à ce vote à main levée.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité :

- désigne les délégués au Syndicat Mixte pour la Protection de la Camargue Gardoise.
  - Titulaire : Michel LEBLANC
  - Suppléant : Régis VIANET

Le Maire,  
Pierre Maumejean

